

AVIS A LA BATELLERIE N° 2026/06
RIVIÈRE BAÏSE

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur la rivière Baïse,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-002 du 19 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation sur la Baïse, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2026-01-12-00012 du 12 janvier 2026, donnant délégation de signature à M. Henri BOUYSSSES, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2026-01-21-00001 du 21 janvier 2026 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

INFORME

Les usagers de la rivière Baïse, que l'ouverture à la navigation n'est pas autorisée pour l'instant, en raison des dégâts occasionnés lors de la tempête Nils et aux différentes crues. Le service navigation du Conseil Départemental procède, dans un premier temps, à des interventions sur le réseau entre Buzet et l'aval de l'écluse de la Sobole.

Commentaires :

Le bateau à passagers « Prince Henri » est autorisé à naviguer entre Nérac et l'aval de l'écluse de la Sobole.

Agen, le - 2 AVR. 2026

Le chef de Service


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : Jusqu'à nouvel ordre